

Bulletin de la Société archéologique de Touraine

Société archéologique de Touraine. Bulletin de la Société archéologique de Touraine. 1987.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Le château du Verger à Vou

par M. André MONToux

L'ensemble encore imposant de cet ancien château fort, devenu manoir puis simple ferme avant même la Révolution, s'élève sur le coteau de la Ligoire au nord du petit bourg qu'il protégeait jadis et groupe ses maisons autour de son église.

De la forteresse féodale, il subsiste essentiellement au sud-ouest une énorme tour cylindrique en moëllons aux murs épais d'environ trois mètres à la base et de cinq mètres de diamètre intérieur. Sa partie supérieure arasée, sensiblement en retrait repose sur un couronnement de quatre assises de pierres de taille.

Un couloir voûté, à la porte renforcée par des plaques de bois de six centimètres d'épaisseur fixées par de gros clous à tête forgée, disposés en trois rangées, débouche dans la salle du premier étage qui est quadrangulaire. Elle était chauffée par une ample cheminée à faux manteau dont l'arc de décharge repose sur deux consoles, mais tout le linteau a disparu. Les chevrons du plafond prennent appui sur des sablières soutenues par des corbeaux de pierre encastrés dans les murs latéraux. La pièce prend jour au sud, par une fenêtre à meneaux qui malheureusement est aux trois-quarts murée.

Il devait y avoir deux niveaux supplémentaires si l'on en juge par les cheminées encore visibles. Celle du second étage semblable à la précédente a, par contre, conservé son linteau intact avec ses élégantes moulures. Immédiatement au-dessus, il ne reste plus que les deux colonnes demi-cylindriques d'une troisième, dont elles sont les seuls vestiges.

Chacune de ces salles avait ses latrines, accessibles par un corridor voûté. Elles se déversaient dans un large conduit de plus de huit mètres de profondeur aujourd'hui entièrement dégagé.

La base évasée de cet important ouvrage défensif est à plus de trois mètres du niveau du sol actuel, et son sous-sol est un vrai cul-de-basse-fosse.



Vue général en 1969 (le petit bâtiment au premier plan a disparu).



Façade méridionale.

Le long corps de logis d'habitation est édifié entre deux pignons triangulaires, dont celui de l'ouest vient se raccorder à la tour. Il a subi au cours de son histoire d'importants remaniements. Toute son extrémité orientale est couverte d'une magnifique charpente en carène de navire inversée. Ses six poinçons en forme de colonne moulurée et ses entrails reposant directement sur le plancher carrelé, laisse supposer qu'elle était directement visible du premier étage qui pouvait être au XV^e siècle la grande salle du château.

La façade septentrionale est flanquée d'une tour polygonale en pierres d'appareil, percée de petites ouvertures rectangulaires. Un clocheton d'ardoises surmonte curieusement sa toiture pyramidale. Elle abrite un large escalier à vis de pierre qui n'a pas moins de 2,30 m d'embranchement. La paroi orientale est accostée d'une tourelle en encorbellement coiffée en poivrière, contenant un autre escalier à vis assez étroit d'environ un mètre de large. Il permettait l'accès à la chambre surmontant la cage principale. Elle avait aussi sa cheminée, comme l'attestent les deux consoles restées en place. Une porte à deux vantaux se repliant l'un sur l'autre présente, sur une face, un remarquable décor de serviettes plissées.

L'entrée de la tour, par son ornementation, est de l'époque de la Renaissance au temps de François I^{er}, avec son linteau droit et un entablement garni de rinceaux de feuillage et de quatre médaillons contenant des têtes encore discernables, mais qui s'effritent de plus en plus. On peut attribuer assez vraisemblablement cette œuvre à René de Beauregard I^{er} du nom, qui avait la possession du Verger en 1520.

Près de la tourelle en encorbellement et comme appuyée à elle, une lucarne nettement postérieure à l'établissement de la charpente et datant de la fin du XV^e siècle, a gardé sa croisée de pierre intacte. Elle est surmontée d'un fleuron amortissant une accolade entre deux pinacles. Ce décor se retrouve sur la baie inférieure, entièrement murée, mais qui a conservé son appui garni de feuillage. Près d'elle une baie étroite a toujours sa traverse.

Au midi, les fenêtres de l'étage présentent leurs linteaux sommés d'une moulure retombant sur des culots sculptés de feuilles, d'animaux ou de masques, mais tous les meneaux ont disparu.

La partie occidentale de cet ensemble est élevée sur un sous-sol qui était presque entièrement comblé. Son déblaiement est aujourd'hui achevé et il apparaît composé d'une longue galerie d'environ quinze mètres mais n'ayant jamais plus de deux mètres de large. Elle est taillée dans le rocher dont le plafond est soutenu par une demi douzaine d'arcs en pierres de taille généralement en plein cintre mais parfois brisés. Deux caveaux de forme irrégulière s'ouvrent de chaque côté. Ceux du nord sont presque parallèles et placés assez loin l'un de l'autre. Au midi au contraire leurs extrémités se rejoignent presque. A l'extrémité orientale on remarque le départ d'un escalier à vis étroit, n'ayant pas plus de cinquante centimètres de large et comportant encore quatorze degrés, les trois derniers ayant été



Lucarne.



Cheminée du premier étage.



Galerie centrale du sous-sol.

détruits. Il est situé sous une petite chambre à l'arrière de la cuisine actuelle. Entre les deux caveaux septentrionaux est aménagé un autre escalier à deux volées rectilignes en équerre mettant en communication la salle basse, près de la tour hexagonale, avec cette cave qui a une entrée extérieure. Celle-ci est percée dans un massif de maçonnerie épais d'un mètre soixante-dix, très en-dessous du niveau du sol et à proximité de la tour ronde.

Par ailleurs, à quelques mètres au nord de la façade dans la cour, par une excavation de trois mètres de profondeur qui a été en partie busée, on descend dans une cavité souterraine dont on comprend mal l'utilité. Les parois et les plafonds sont taillés de façon irrégulière dans un rocher de mauvaise qualité. Il est formé de courtes galeries de 2 à 4 mètres de longueur, où il est parfois difficile de se tenir debout, très étroites et allant jusque sous le château mais sans communication avec lui. Il ne présente aucune trace d'aménagement quelconque.

L'intérieur, dans toute sa partie orientale, a été profondément modifié par les de Boistenant, désireux sans doute d'avoir plus de confort. A chaque niveau on créa trois pièces ayant à peu près toutes la même cheminée caractéristique : jambages légèrement galbés, linteau en accolade où deux volutes se retournent de part et d'autre d'une fleur centrale. On retrouve celle-ci de chaque côté du trumeau à simple ressaut. Un seul d'entre eux présente en son centre un blason bûché dans une couronne de feuillage. Une ample corniche très moulurée se raccorde avec le plafond. La cheminée de la cuisine a subi une regrettable transformation, mais elle a néanmoins conservé la partie supérieure de la hotte soulignée d'une ligne de denticules. Deux des salles basses ouvrent sur la cour par des portes aménagées dans des avant-corps encadrés de pilastres ioniques.

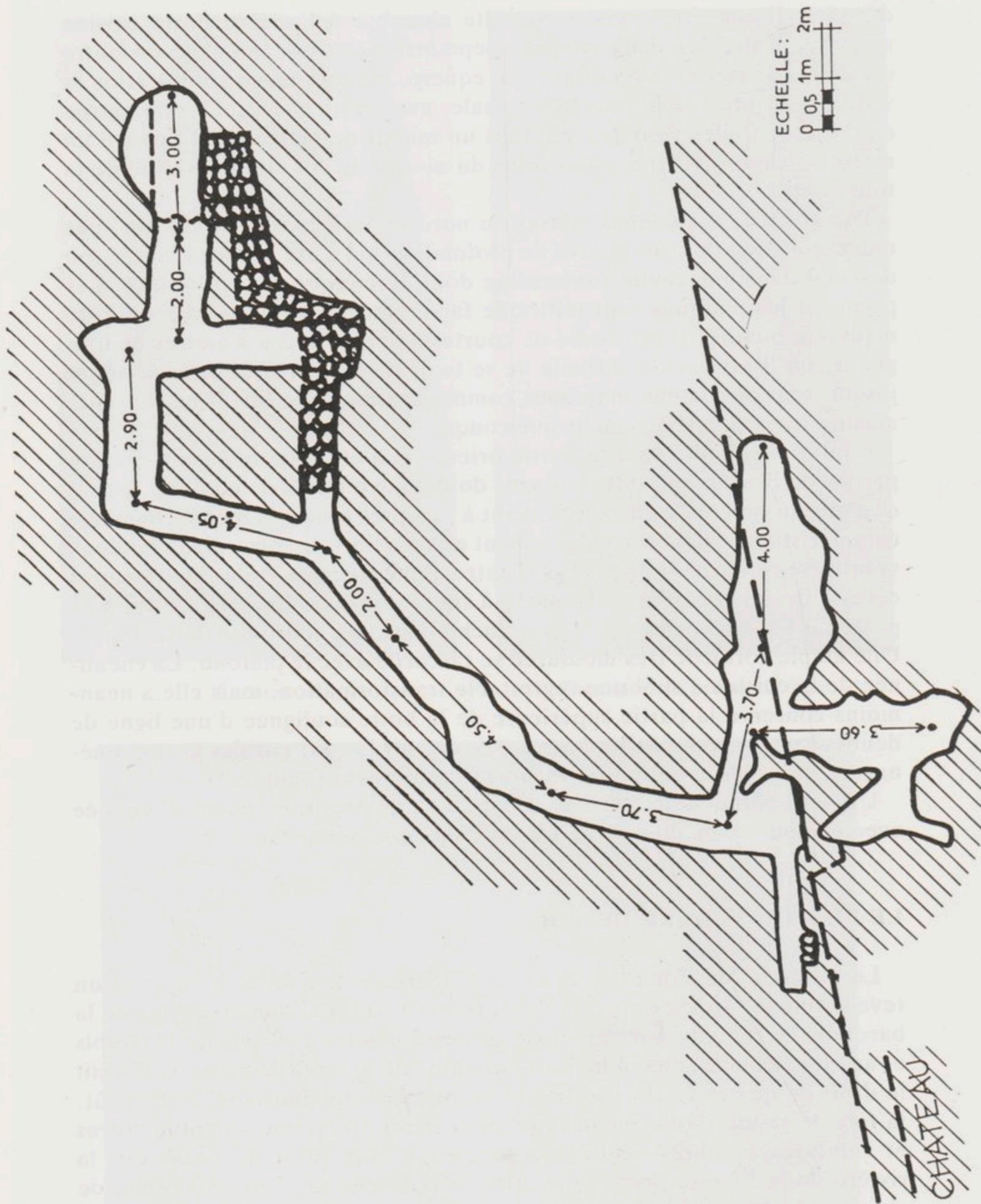
Un petit bâtiment au nord de la cour a gardé une intéressante cheminée avec un four, sans doute s'agit-il de l'ancienne boulangerie ?

LE FIEF DU VERGER DE VOU

Le "Verger" de Vou était un fief qui figure sur le rôle de 1639¹ pour un revenu annuel de 152 livres 5 sols. Il relevait "à foi et hommage lige de la baronnie de Preuilly, un roussin de service à nuance de seigneur de 60 sols et aux loyaux aides quand le fait y "eschoit" et 20 jours de garde"². Il avait le droit de quatre foires par an : le jour de la Saint-Barnabé, le 1^{er} août, la fête de sainte Catherine et le premier lundi de carême, celui de "litres et ceintures funèbres en l'église paroissiale", le droit de pêche sur la rivière de la Ligoire jusqu'au moulin de la Roche de Gennes et celui de chasse "de toutes bêtes rousses ou noires de pied fourchu ou de pied rond"². Il avait son moulin banal sur la Ligoire et un four banal au bourg avec une chambre à côté"².

1. Rôle des fiefs de Touraine, page 46.

2. Archives départementales d'I.-et-L. ; acte Ledet (Loches) 18 novembre 1763.



Souterrain devant le château au nord. (Dessin Claude Mougnaud).

Du Verger de Vou dépendaient en arrière-fiefs : la borderie du Jardin, les fiefs de la Chaulme, de la Forest et du Mesnil, de la Chaffinière, des Bruères, du Puy Girard, de la Guéritière et des Serreaux à Mouzay. Tous à foi et hommage simple.

Par ailleurs, le terrier dressé vers 1770 et dépouillé par J.M. Rougé³ donne la liste de toutes les terres tenues à une redevance envers le Verger. Nous ne la rappellerons donc pas ici, mais signalerons seulement celle de la "Fresche de Besnarberie" qui devait au seigneur du Verger : "un may fleuri et une chanson, le premier jour de mai"³.

LE VERGER DE VOU DE 1467 à 1763

Les origines de ce château restent actuellement assez mystérieuses. Au début tout au moins, son histoire ne semble pas se confondre avec celle de la châtellenie de Vou. Ce n'est semble-t-il, que vers 1709 que Charles de Boistenant est cité comme seigneur de la paroisse⁶. Or un aveu du 19 décembre 1467 rendu par Pierre de Voyer, seigneur de Paulmy à cause du fief "de Férault" au seigneur du Verger, nous donne le nom de son premier propriétaire connu : Guillaume de Beauregard⁴. Celui-ci était d'une famille originaire d'Anjou et portait : "d'argent à un chevron de sable, bordé d'azur accompagné en chef de deux lions de gueules affrontés"⁷.

C'est lui probablement qui avait épousé vers 1450, Catherine de la Jaille, fille unique d'Hector de la Jaille et de Raouline d'Azay, laquelle lui avait apporté la terre de Ciran⁸. Celle-ci devait être vendue le 8 mars 1489 au chapitre de Tours par leur fils Mathurin de Beauregard⁹. De Louise de Betz son épouse, il eut plusieurs enfants dont l'aîné René nous est connu par un titre de 1520¹⁰. Le curé de Vou, Guillaume des Chaulmes, avait demandé par testament à ce qu'une messe soit dite à perpétuité pour lui et ses parents, dans la chapelle du Verger de Vou que René de Beauregard devait y fonder. Pour ce service il lui léguait un demi arpent de pré, un septier de froment, 2 chapons et 6 deniers tournois de rente due par Jean Boucher, et un autre septier de froment, 2 chapons, 6 deniers tournois dus par Pierre Drouau.

Mais il apparaît que la chapelle ne fut jamais construite, ce qui amena un conflit avec les héritiers du prêtre défunt, qui se retournèrent contre René de Beauregard seigneur du Verger, demandant une indemnité qui leur fut refusée. Mais une transaction intervint finalement le 22 avril 1520. René de Beauregard gardait le pré à lui légué, mais abandonnait en échange une autre pièce contenant trois quartiers appelée "le Pré aux épi-

3. *B.S.A.T.*, t. 19, p. 161, 166.

4. Archives départementales d'I.-et-L., E 74.

5. Archives départementale d'I.-et-L. Registres paroissiaux de Vou.

6. CARRE DE BUSSEROLLE — *Dictionnaire d'I.-et-L.* (réimp. Mayenne 1966), vol. 3, t. 6.

7. LA CHESNAYE-DESBOIS-BADIER — *Dictionnaire de la noblesse*, t. 2, p. 709.

8. Marquis DE BRIZAY — *Généalogie de la Jaille* (1910), p. 260.

9. D'après les généalogies des familles de Beauregard et de Boistenant mises à notre disposition par M. l'abbé Michel BOURDERIOUX.

10. Archives départementales d'I.-et-L., G 1049.

ces” et délaissait les rentes. Il s’engageait par ailleurs, pour lui et ses successeurs à faire célébrer dans l’église paroissiale de Vou, chaque premier jour du mois, une messe basse “pour l’âme du dit deffunt, ses parents et amis”. On notera avec intérêt que le nouveau prêtre était “noble et discret Jean de Beauregard, bachelier en droit” qui doit être le frère du seigneur du Verger, ce qui avait sans doute facilité les choses !

De son épouse, Marguerite de Sambonne, il eut un fils René 2^e du nom qui seul et unique héritier de son père se maria deux fois. Par contrat du 25 mai 1550⁹, il s’allia à Louise de Loré, puis convola en secondes noces avec Jacqueline du Bouchet de Chourses. Il eut au moins trois garçons : Gabriel et Jean seigneurs du Verger de 1576 à 1585, Honorat-Benjamin qui continua la famille en Anjou. Gabriel de Beauregard, chevalier de l’ordre du roi s’allia à Renée Fumée, gouvernante des filles d’honneur de Madame, sœur du roi.

Par la suite Renée de Beauregard, héritière du Verger apporta lors de son mariage, le 23 août 1594⁹ avec un bâtard de la maison de Rohan¹¹ François, dit de “Boistenant”, le fief du Verger. Comme il ne reçut des lettres de légitimation et d’anoblissement qu’en septembre 1634, ce fait explique peut-être l’étrange ressemblance des armes effectivement portées : “d’argent au chevron de gueules avec deux lions affrontés de même”, avec celles des Beauregard ? Alors que selon le d’Hozier nouveau, elles étaient : “d’or au chevron de gueules, chargé d’une clef d’argent ou d’or” ?

Leur fils, Samuel de Boistenant, qui leur succéda dès 1640, comparut le 24 septembre 1666, au moment de l’enquête sur la recherche de la noblesse. Il se dit “sieur du Verger, demeurant à Vou et qu’il est le seul de sa maison¹². Cette noblesse lui fut confirmée en avril et septembre 1668, année où il fut exempté du “ban et arrière ban”⁹.

Le 28 novembre 1671, en l’église Saint Ours de Loches¹³, son fils Louis de Boistenant, unit ses jours avec Marguerite Théret, fille d’Edmond Théret et de Catherine Loullet. Ils eurent trois enfants et quand le cadet, pré-nommé comme son père, fut inhumé dans l’église de Vou le 11 mai 1707⁵, il est dit “fils de feu Louis de Boistenant, seigneur de cette paroisse”. Sa sœur, Marie-Marguerite viendra l’y rejoindre le 14 janvier 1739 mais âgée de 64 ans ! C’est donc à l’aîné Charles que revint la seigneurie du Verger. Il s’était marié le 4 novembre 1709 en la paroisse Saint-Hilaire de Tours¹⁴ à Catherine Charpentier, dont le père défunt, écuyer, en son vivant premier valet de chambre du roi, était sieur de Rochedais. Ceci explique que sur certains actes des registres paroissiaux elle figure indifféremment sous le nom de Catherine Charpentier, Charpentier de Rochedais et même Catherine de Rochedais. Elle eut une nombreuse postérité puisque de 1710

11. Mais est-il le fils de François-Louis de Rohan, seigneur de Gyé en Anjou ou d’Hercule de Rohan, frère du duc de Montbazou comme l’indique le dictionnaire de LA CHESNAYE-DESBOIS-BADIER, t. 17, p. 505 ?

12. CHAMBOS et FARCY — *Recherche de la noblesse en 1666* (1895), p. 104.

13. Acte signalé par notre collègue Pierre ROBERT.

14. Nous remercions Mlle Monique FOURNIER qui a bien voulu nous rechercher et photocopier ces actes.

à 1724 naquirent onze enfants, presque tous baptisés à Vou, sauf deux filles disparues dans leur enfance qui le furent à Rivarennés¹⁵.

L'aîné, Charles-Victor de Boistenant, baptisé le 23 septembre 1710 fut enterré dans l'église à 35 ans le 12 mars 1745. Le fait est simplement mentionné en deux lignes, ce qui apparaît étrange pour le seigneur de la paroisse qu'il était devenu. Serait-ce lui, par hasard, qui selon une tradition locale qui n'est sans doute qu'une légende et que rapporte J.M. ROUGÉ¹⁶ aurait été tué par un braconnier "dans la taille des Chartreux".

De cette nombreuse famille, il ne restait plus guère alors qu'un garçon Pierre-Jacques-François pour lui succéder, et une fille Marie-Victoire qui avait reçu le baptême le 14 septembre 1711, mais était religieuse aux Ursulines de Loches. Son frère né le 30 décembre 1713 avant donc 33 ans quand le 21 février 1746, en l'église Saint-Venant de Tours¹⁴ il épousa la fille de maître Armand Dumont, avocat au Parlement, ancien maître particulier des Eaux et Forêts de Tours, Marie-Magdeleine qui n'avait pas encore fêté son seizième anniversaire, étant née le 5 mai 1730¹⁴.

Pierre-Jacques-François et sa femme vendirent le 18 novembre 1763² le Verger de Vou qui était donc dans la famille depuis près de trois siècles. Il est dit dans l'acte : "seigneur du Verger de Vou, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant au château de Couzières" appartenant pour l'heure à Jules-Hercule de Rohan duc de Montbazon lieutenant général des armées du roi.

PREMIERE UNION DU VERGER A GRILLEMONT (1763-1798)

L'acquéreur était François-Balthazar Dangé, écuyer, seigneur de Grillemont, Taffonneau, Manthelan, le Bournais et autres lieux, conseiller secrétaire du roi maison et couronne de France et de ses finances honoraires l'un des fermiers généraux de sa Majesté demeurant à Paris, place Louis le Grand².

Il nous apparaît ici, utile d'ouvrir une parenthèse sur la famille de ce personnage. D'après les registres paroissiaux de Loches elle apparaît dans cette ville, semble-t-il dès le XVII^e siècle où François Dangé (1630-1713) était procureur fiscal et sieur du "Plessis". D'Agathe Meusnier il eut un fils Jacques-François Dangé (1667-1716) qui devint receveur des tailles en l'élection de Loches. Le 31 août 1694 en l'église Saint-Ours il se maria avec Louis Boulay¹⁷, fils d'un procureur aux Eaux et Forêts de la ville. Le ménage eut au moins trois enfants baptisés à Saint Ours : Louise-Renée le 9 juin 1695, François-Balthazar le 13 décembre 1696, Alexandre-Victor le 13 septembre 1700.

François-Balthazar, seigneur de Fay¹⁸ et de Groslay(?) épousa en 1721

15. Archives départementales d'I.-et-L. Registres paroissiaux de Rivarennés.

16. ROUGÉ J.M. — *Voyage en Touraine inconnue* (1928), t. 2, p. 284.

17. Registres paroissiaux de Loches.

18. CARRÉ DE BUSSEROLLE — *Dictionnaire d'I.-et-L.* (réimp. Mayenne 1966), vol. 2, t. 3, p. 45. Fay à Bossée.

à Château-du-Loir Anne Jarry¹⁹. D'abord commis de monsieur d'Argenson, garde des sceaux, il succéda le 14 juillet 1732 à Jean Bouteroue d'Aubigny comme secrétaire du roi¹⁹. En 1736 il devint fermier général et le resta jusqu'à sa mort en 1777 ayant résigné sa charge de secrétaire du roi le 19 décembre 1753. Le 13 février 1739 il avait acquis l'immense domaine de Grillemont²⁰. Donc en 1763, pour 70 000 livres il l'agrandit encore de : "la terre, fief et seigneurie du Verger de Vou ayant droit de chastellenie, consistant en château seigneurial, tour et tourelles, couvert d'ardoises avec plusieurs chambres à feu hautes et basses, salle, salon, office, cuisine, cave dessous, remise, écurie, pressoir, jardin potager et verger, le tout clos et renfermé de murs" avec la métairie de la Basse Cour du château comprenant logement du fermier et les habituelles dépendances.

Il est reconnu "qu'un corps de bâtiment du dit château composé d'une cuisine, étables, écurie, pressoir, portail d'entrée sont en ruines et péril imminent". Si à cette époque la grosse tour avait été dans un état menaçant, il est donc probable qu'on n'eut pas oublié de le mentionner. On peut donc en déduire que cette partie là était encore en bon état au moment de la vente en 1763.

Sur cette somme de 70 000 livres, 57 008 livres devaient être versées à divers créanciers dont : 22 800 livres à la dame de Boistenant pour la "remplir" de ses deniers dotaux aliénés, à la belle-mère madame Dumont 600 livres, à l'Hôtel-Dieu de Loches 2 100 livres et aux religieuses 3 000 livres, au prince de Rohan 10 000 livres... etc. En outre, une somme de 50 livres devait être payée sa vie durant à madame de Boistenant sa sœur religieuse aux Ursulines de Loches. En définitive, sur le prix de la vente, monsieur de Boistenant ne recevait que 12 912 livres.

Le 19 novembre 1763, le sieur Dangé, suivant le curieux cérémonial prévu par la Coutume de Touraine, allant et venant, fermant les portes et les fenêtres... prenait officiellement possession des lieux. Dorénavant le Verger de Vou n'est plus qu'une métairie supplémentaire dans le domaine de Grillemont.

François-Balthazar Dangé n'avait eu qu'une fille Anne-Louise-Jacquette née en 1723 et qui avait épousé en 1744 Antoine-René de Voyer, dit "le marquis de Paulmy"²¹, mais elle mourut l'année suivante. N'ayant donc pas d'héritier direct, il céda Grillemont et toutes ses dépendances par contrat du 3 septembre 1771 à l'un de ses neveux René-François-Constance Dangé d'Orsay qui avait reçu "l'eau bénite" à Saint-Ours le 4 juin 1733¹⁷. Maréchal des camps et armées du roi en 1770, chevalier de Saint-Louis, il comparut par fondé de pouvoir à l'assemblée électorale de la noblesse de Touraine en tant que seigneur de Grillemont, Manthelan, Civray, Vou et autres lieux...²². Il mourut quelques années plus tard le 6 thermidor an III (24 juillet 1795) ayant eu de Madeleine Charpentier, un fils unique Balthazar-Constance Dangé d'Orsay.

19. FAVRE-LEJEUNE C. — *Les secrétaires du roi de la grande Chancellerie de France* (1986), t. 1, p. 415-416.

20. MONToux A. — *Vieux Logis de Touraine*, 1979, t. 4, p. 101 : Grillemont.

21. LA CHESNAYE DESBOIS-BADIER — *Dictionnaire de la noblesse*, t. 19, p. 949.

22. M.S.A.T., 1858, t. 10, p. 97.

Celui-ci, trois jours avant de vendre Grillemont à un armateur de Nantes, Hippolyte Collineau, en détacha plusieurs éléments le 25 floréal an VI (14 mai 1798) qu'il vendit à Jean Gibassié, négociant à Paris²³.

LE VERGER DE 1798 à 1850

Pour 60 000 francs dont 36 000 furent payés comptant, Jean Gibassié recevait le domaine de Mouzay avec le moulin, les fermes de la Ferranderie et de la Milletière, les Bournais, Métivry et les Mœurs à Ligueil et le Verger de Vou.

Le 30 fructidor an XIII (17 septembre 1805) Jean Gibassié revendit : "le ci-devant château du Verger consistant en un gros corps de bâtiment couvert en ardoises, flanqué de tours, grange, écurie et une ancienne maison de fermier. Le prix de 30 000 francs devait être payé en plusieurs termes, le dernier le premier pluviôse an XVI (on ignorait alors que le calendrier républicain allait être abandonné peu de temps après la vente) mais toujours en espèces d'or et d'argent au cours de ce jour, sans monnaie ni billet. Comme on le voit les assignats avaient laissé un mauvais souvenir et la monnaie de papier n'inspirait pas confiance²⁴.

L'acheteur, Anne-Jean-Louis Gaultier de la Ferrière, inspecteur de la marine à Dunkerque, appartenait à une très vieille famille de Loches. Il était le quatrième enfant de Joseph-Victor Gaultier de la Ferrière, contrôleur au grenier à sel de Loches et de Marie Boulay. Il fut l'auteur de la branche du Cluseau qui a encore des descendants à notre époque. Il fut maire de Loches de 1821 à 1826. Il donna sa démission peu de temps avant sa mort survenue le 10 juin 1826 à 64 ans. Voici ce que disait de lui "le journal judiciaire de l'arrondissement de Loches"²⁵ : "D'une famille nombreuse et ancienne de la ville, il entra de bonne heure dans la marine. Après de longs voyages en mer, il obtint la légion d'honneur et de grade en grade devint inspecteur. Ayant remplacé l'un de ses frères comme maire, nous l'avons vu dans la meilleure direction de nos intérêts communs, joindre le jugement sain et l'esprit d'ordre qui le distinguaient comme administrateur avec la bienveillance, la franchise et les bonnes manières qu'il apportait dans la société... Habitants de Loches vous savez tous qu'il ne donna sa démission que quand il y fut contraint par le dépérissement de sa santé altérée par la perte déplorable d'une épouse que ses vertus modestes et ses soins pour leurs enfants lui avaient rendue chaque jour plus chère". Celle-ci, Charlotte Hacquet, était originaire de Dunkerque, ville où elle mit plusieurs d'entre eux au monde.

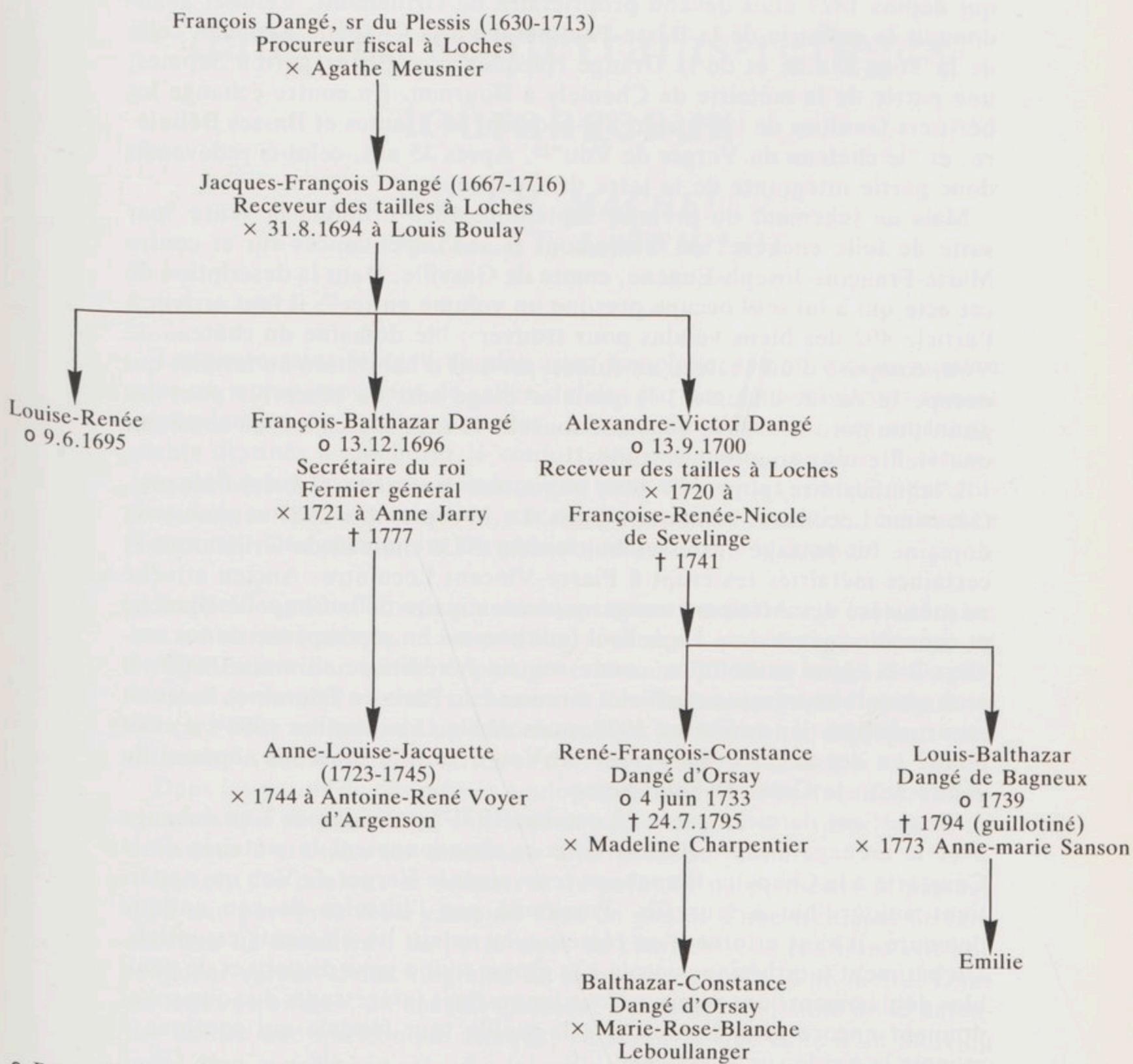
Ceux-ci étaient encore au nombre de cinq quand il décéda, mais une fille Eugénie mariée quelques mois plus tard le 30 octobre à Frédéric-Auguste Pillé, l'un des fils du propriétaire de Grillemont de l'époque,

23. Archives départementales d'I.-et-L. Registre de transcription des hypothèques de Loches, vol. I, n° 26 bis.

24. Archives départementales d'I.-et-L. Acte Touchard (Manthelan), 30 fructidor an XIII.

25. Archives personnelles.

FAMILLE DANGÉ



o Baptisé à Saint Ours de Loches.
 × Marié à.
 † Décès.

mourut peu de temps après. Aussi le 10 juillet 1833 il n'y a plus que : Adèle Gaultier de la Ferrière, épouse de Victor Godeau, entreposeur des tabacs, Victor commissaire des "saisines" à Rochefort, Adolphe procureur du roi à Chinon, et René-Jules contrôleur des contributions à Bourges comme héritiers. Tous les quatre procédèrent alors à un échange avec le comte de Gasville, maître des requêtes, officier de la légion d'honneur qui depuis 1827 était devenu propriétaire de Grillemont. Celui-ci abandonnait la métairie de la Basse Paulmeraye à la Chapelle-Blanche, celle de la Tour Sybille et de la Grange Hacquet avec Beauregard à Sepmes, une partie de la métairie de Chemely à Bournan. En contre-échange les héritiers Gaultier de la Ferrière lui cédaient les Hautes et Basses Bélinières et "le château du Verger de Vou"²⁶. Après 35 ans, celui-ci redevenait donc partie intégrante de la terre de Grillemont.

Mais un jugement du premier septembre 1850 ordonna la vente "par suite de folle enchère" de Grillemont et ses dépendances sur et contre Marie-François-Joseph-Eugène, comte de Gasville. Dans la description de cet acte qui à lui seul occupe presque un volume entier²⁷, il faut arriver à l'article 492 des biens vendus pour trouver : "le domaine du château de Vou, composé d'un château en ruines, servant d'habitation au fermier qui occupe le rez-de-chaussée, le premier étage sert de réservoir pour les grains, au nord se trouve dans une tourelle la cage d'escalier, au couchant une vieille tour couverte en tuiles... !

L'adjudicataire pour 824 000 francs fut monsieur Gabriel-François-Gérasime Lecointre, banquier à Paris. Le 23 septembre 1887 cet immense domaine fut partagé entre ses huit enfants. Le château de Grillemont et certaines métairies restèrent à Pierre-Vincent Lecointre. Ancien attaché au ministère des Affaires étrangères, ancien maire de la Chapelle-Blanche et conseiller général de Ligueil, il fut nommé en récompense de ses services à la cause catholique, comte romain héréditaire en mars 1890²⁸. Il était alors le représentant officiel du comte de Paris en Touraine. Il devait mourir le premier novembre 1928, mais dès le 15 novembre 1904²⁹ il avait donné en dot la terre du Verger de Vou à sa fille Mathilde, épouse du comte Jean le Gouz de Saint-Seine.

Ce sont ces derniers qui le 30 octobre 1931²⁹ procédèrent à un échange avec le ménage Echard-Robin. Ceux-ci abandonnaient la métairie de la Courterie à la Chapelle-Blanche et recevaient le Verger de Vou qui appartient aujourd'hui à leur fils. Passionné par l'histoire de son antique demeure, il s'est efforcé d'en remettre en valeur les éléments essentiels. Un bâtiment inesthétique accolé à la grosse tour a ainsi disparu et de pénibles déblaiements ont remis au jour les vestiges intéressants du sous-sol et donnent encore plus d'ampleur à la vieille tour féodale qui continue à monter la garde sur le coteau.

26. Archives départementales d'I.-et-L. Acte Lesourd (Loches), 10 juillet 1833.

27. Archives départementales. Registre de transcription des hypothèques de Loches, vol. 205, n° 2.

28. *Dictionnaire biographique d'Indre-et-Loire*, 1895.

29. D'après l'acte de propriété que nous a communiqué M. Jean-Louis ECHARD qui a permis cette étude.